

Diplôme de Compétence en Langue Étrangère Professionnelle (DCLEP) - Français Langue Étrangère

RS7591 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	136
Formacode(s)	15235, 15281
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/05/2026
Date d'échéance	29/05/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Partenaires habilités

255 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 175 à former et organiser l'évaluation, 72 à former et 8 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACCENTONIC	53957867400 043	Former
ACCOM INSTITUT	34779594000 043	Former
ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT DE L'ADOLESCENT ET DU JEUNE ADULTE PAR LES LOISIRS	53129884200 018	Former
ARCANES FORMATION	89087273200 015	Former
ASFODEP	78146080300 021	Former
ASS FORMA PROF APPRENT AUTO METIERS COMM	30587453900 060	Former
ASSOCIATION BABEL 44	53860770600 032	Former
BLUE SKY FORMATION	50195121400 052	Former
BTP CFA AUVERGNE RHONE ALPES	41884676200 106	Former
CAP SAVOIR	40519376400 066	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 255 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7591-diplome-de-competence-en-langue-etrangere-professionnelle-dclep-francais-langue-etrangere/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Diplôme de Compétence en Langue (DCL) est une certification nationale qui permet d'attester de manière fiable et reconnue les compétences linguistiques mobilisables en situation professionnelle. Il s'appuie sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et délivre un niveau officiel allant de A2 à C1 en fonction de la performance réelle du candidat.

La spécificité du DCL réside dans son approche professionnelle, transversale et actionnelle, en s'appuyant sur la réalisation d'une mission professionnelle, inspirée de situations authentiques rencontrées en milieu professionnel. Cette mission mobilise simultanément les différentes compétences langagières nécessaires à l'activité professionnelle : analyser des documents, comprendre des échanges oraux, produire des écrits adaptés au contexte, interagir à l'oral et prendre des décisions.

Le DCL s'adresse à tous les publics de la formation professionnelle, qu'ils soient scolaires, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue ou candidats individuels, ayant un projet ou une mission d'ordre professionnel nécessitant l'utilisation de cette langue.

Il constitue un outil pertinent pour toute personne souhaitant certifier officiellement son niveau de langue à des fins professionnelles ; sécuriser ou favoriser une mobilité professionnelle ou géographique ; faciliter son insertion ou son évolution sur le marché du travail ; valoriser ses compétences linguistiques dans un parcours d'intégration professionnelle en France.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Lire des documents de sources, de longueurs et de difficultés diverses, afin de collecter et sélectionner les informations pertinentes dans l'objectif de réaliser une mission ou de conduire un projet.
- Comprendre et exploiter des documents, de natures, durées et de difficultés diverses, afin de collecter et sélectionner les informations pertinentes pour réaliser une mission ou conduire un projet.
- Prendre la parole afin de présenter à sa hiérarchie, ses collègues ou à un auditoire, un exposé, une synthèse, une recommandation ou un avis argumenté.
- Interagir avec des interlocuteurs dans un cadre adapté au monde professionnel, pour répondre à des demandes d'informations, débattre, négocier ou répondre à des contre-arguments.
- Rédiger un écrit professionnel qui respecte les codes de communication de la langue évaluée, pour exprimer une recommandation ou un avis, et l'argumenter.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification est accessible à toute personne ayant un projet ou une mission d'ordre professionnel nécessitant l'utilisation de cette langue, sans obligation de suivre une formation préalable.

Aucun prérequis de niveau linguistique n'est exigé pour l'accès à la certification. Le DCL s'inscrit dans une logique de positionnement par la performance, le niveau attribué correspondant aux compétences effectivement démontrées lors de l'évaluation.

Lorsque la certification est préparée dans le cadre d'un parcours de formation proposé par un organisme partenaire, les prérequis à l'entrée en formation doivent permettre au candidat d'atteindre au minimum le niveau A2 du CECRL, afin de garantir des conditions d'apprentissage et de certification adaptées.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La certification est attribuée dès lors que le candidat démontre, à l'issue de la mise en situation professionnelle, un niveau de maîtrise compris entre le niveau A2 et le niveau C1 du CECRL, conformément aux critères définis dans les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation.

Le niveau validé est déterminé par la performance globale du candidat et par sa capacité à mobiliser efficacement les compétences langagières nécessaires à la réalisation de la mission professionnelle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Décret n° 2022-166 du 11 février 2022 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au diplôme de compétence en langue

Art. 338-42.- Pour chaque session, il est constitué dans l'académie ou le groupement d'académies un jury dont les membres sont nommés par arrêté du recteur d'académie ou des recteurs d'académie concernés.

Ce jury est composé d'inspecteurs relevant du ministère chargé de l'Éducation, d'enseignants de langue appartenant à l'enseignement public ou privé sous contrat, d'un ou de plusieurs représentants des professions intéressées par le diplôme et d'au moins un des examinateurs de chaque centre agréé par le recteur d'académie.

Il est présidé par un inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, par un inspecteur de l'éducation nationale ou par un enseignant-chercheur.

Base légale

Date de décision	29/05/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/05/2031
Date de dernière délivrance possible	29/11/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	2323	—	—	—
2024	3161	—	—	—
2023	2733	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5454

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.education.gouv.fr/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-2978>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7591/>

Où se former

Formations référencées	198
Organismes	76
Régions couvertes	14
Prix indicatif	160 € – 11 500 €
Durée	3 – 400 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	129
Parcours menés à terme	18
Taux d'achèvement	14 %

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	176
Montant total engagé	224 062 €
Coût moyen par dossier	1 273 €
Durée moyenne	54 h
Période	06/2026 – 09/2026
France compétences	87 %
Reste à charge titulaire	10 %
Entreprise	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.